

D'O.S

Revue
du **GOPA**
Groupe
Ornithologique
des Pyrénées
et de l'Adour

vol. 5, n° 1-2 octobre 2005



Robert Hainard

LE CASSEUR

Spécial milieux humides

Estuaire de la Bidassoa, marais d'Orx

Lande de Ger, Saligues du gave de Pau

Barthes de l'Adour, héronnières du val d'Adour

Lacs collinaires et de gravières
(Ayguelongue, Bours, Puydarrieux, Sère-Rustaing)

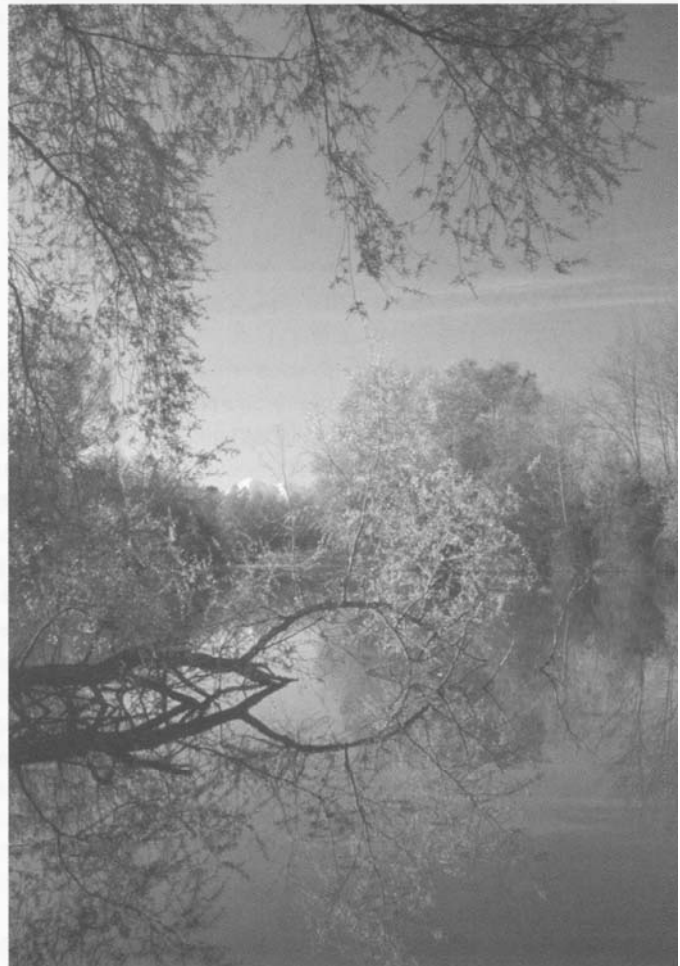
Amphibiens de la vallée d'Aspe

Les colonies d'ardéidés arboricoles de l'Adour, hors zone des barthes

Jean-Marc FOURCADE

Résumé : La portion de l'Adour comprise entre Bagnères de Bigorre et Pontonx-sur-Adour (incluant tout de même une petite partie des barthes) a été méthodiquement prospectée en 2001, 2003 et 2004 afin de rechercher les colonies des différentes espèces nicheuses d'ardéidés arboricoles. 8 sites de reproduction ont ainsi pu être recensés. Les visites effectuées en 2004 pour inventaire des espèces présentes et de leurs effectifs ont permis de dénombrier 446 à 510 couples pour 4 espèces : Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax*, Héron garde-bœufs *Bubulcus ibis*, Aigrette garzette *Egretta garzetta* et Héron cendré *Ardea cinerea*. Les effectifs reproducteurs de chaque espèce sont répartis sur plusieurs colonies, elles même largement distribuées sur l'ensemble du cours étudié. Pour conclure, les exigences générales des espèces sont rappelées.

L'Adour, tout au long de son couloir fluvial et à la faveur des milieux associés qui s'y développent, possède de nombreux atouts pour accueillir diverses espèces nicheuses d'Ardéidés, particulièrement celles à reproduction préférentiellement arboricole. Mais tandis que le cours en aval de Dax, soit environ 20 % de la longueur de l'Adour, où s'étend l'essentiel de la région des barthes, faisait l'objet d'un suivi régulier, de nombreuses zones d'ombre persistaient sur la partie située en amont de ces barthes. Au début des années 2000, l'importance de cette portion de l'Adour pour la reproduction des Ardéidés était insuffisamment connue. Partant de ce constat, des recherches systématiques ont été initiées par Andréas Guyot au printemps 2001 dans le département des Landes, puis reprises en 2003 (depuis Bagnères de Bigorre jusqu'à Aire-sur-l'Adour) et 2004 (Aire-sur-l'Adour à Pontonx-sur-l'Adour), représentant ainsi un linéaire d'environ 190 km. Afin de rendre quasi-exhaustive la prospection du fleuve, les derniers kilomètres, bien qu'appartenant à la région des barthes, ont été inclus dans ces recherches.



L'Adour, dans la région de Vic-Bigorre (photo : J.-M. Fourcade)

Les différents sites accueillent l'ensemble des espèces arboricoles nicheuses régulières dans la région. Une autre espèce, le Crabier chevelu *Ardeola ralloides*, nicheur occasionnel dans le bassin de l'Adour avec seulement 2 reproductions avérées au cours de ces 10 dernières années, est observé de temps à autre sur le fleuve mais sans indice de reproduction (Grangé, 2002).

Il est rassurant de constater qu'aucune espèce n'est circonscrite à un seul site. En se fondant sur les effectifs minimum par espèce, les concentrations les plus élevées de reproducteurs sur une seule colonie oscillent entre 31 % (Bihoreau gris) et 37 % (Héron garde-bœufs) de l'effectif nicheur total (tableau 2). La large distribution des couples de chaque espèce sur plusieurs sites est une garantie en cas d'accident majeur sur un site (exploitation de la parcelle accueillant les nids, dérangements au printemps, etc.). Enfin, on peut relever que chaque espèce est régulièrement répartie sur l'ensemble du fleuve.

	Bazillac	Vic-en-Bigorre	Hères	Goux	Gée-Rivière	Aire-sur-Adour	Souprosse	Gousse
Bihoreau gris	19%		13%		25%	13%	31%	
Héron garde-boeufs	10%		10%		7%	37%	37%	
Aigrette garzette	35%		21%		7%	10%		28%
Héron cendré	20%	1%	14%	2%	34%	8%	19%	3%

Tableau 2 – Pourcentage de l'effectif reproducteur total de chaque espèce présent sur les différents sites

EXIGENCES DES ESPÈCES

Tous ces sites présentent des grands arbres (selon les cas : chênes *Quercus sp.*, Platanes *Platanus hybrida*, Robiniers *Robinia pseudacacia*, peupliers *Populus sp.*, etc.) et un sous-étage plus ou moins développé. Ces caractéristiques, répandues sur l'Adour, ne devraient pas constituer un facteur limitant pour ces espèces. Et dans la mesure où des zones suffisantes de gagnage existent, la tranquillité des lieux sera l'élément clé de la pérennité d'un site. Lorsque les oiseaux ne sont pas dérangés, tout particulièrement les Hérons cendrés, premiers à occuper les lieux dans l'année, ceux-ci n'hésitent pas à s'installer à proximité des chemins ou des habitations et à vivre près de l'homme. Les premiers occupants effectuent leur retour sur les sites au cœur de l'hiver : les visites, qui débutent avec la nouvelle année, deviennent de plus en plus régulières et l'occupation est effective dans la deuxième quinzaine de janvier. Un périmètre d'une dizaine d'hectares au moins selon la configuration des lieux, englobant la colonie même et une zone tampon la ceinturant devrait être protégé des dérangements en évitant d'y effectuer certains travaux (forestiers, de voirie, d'aménagement du cours d'eau ou de ses rives, etc.) entre les mois de janvier et de juillet. Un autre risque de perturbation existe avec le chevauchement des périodes de chasse et du début du cycle de reproduction du Héron cendré. Là aussi, soustraire ces quelques hectares à ce dérangement serait une mesure opérante pour les oiseaux et acceptable pour les amateurs de chasse à la sauvagine au vu du préjudice somme toute limité. Des chasseurs, rencontrés sur les lieux, déclarent même éviter la colonie lorsque les activités nuptiales reprennent. Hélas, la concorde n'est pas encore d'actualité et des mesures juridiques comme l'Arrêté de Protection de Biotope, en vue de pérenniser des sites, peuvent engendrer des réactions négatives de la part des propriétaires ou des élus locaux.

La tranquillité assurée sur les lieux de reproduction, l'abondance des espèces dépendra alors, pour une bonne part, de la satisfaction de leurs besoins alimentaires et pour les sédentaires de leur survie hivernale.

Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax*

Les rives boisées des cours d'eau, la partie marécageuse d'une ripisylve fournie, les bras

morts encombrés de troncs couchés et autres annexes fluviales fortement végétalisées sont les endroits les plus propices à ses activités de pêche. À ce titre, l'altération ou la disparition du boisement riverain, même de faible largeur, par exemple pour la mise en valeur de terres cultivables, est fortement dommageable à l'espèce – et n'oublions pas la dégradation de la valeur paysagère et l'apparition certaine d'un phénomène d'érosion. La persistance d'un cordon boisé d'aspect « sauvage » et de zones de pêche de faible profondeur et à courant lent est nécessaire à la prospérité de cet oiseau. Enfin, les travaux d'enrochement qui accélèrent le courant et simplifient le milieu par destruction du lit majeur immédiat excluent la présence du bihoreau sur des portions de rives parfois considérables.

Les oiseaux nidifiant le long de l'Adour sont essentiellement migrateurs et reviennent début mars. L'hivernage régulier existe cependant à Hères avec 6 à 7 individus observés depuis 1999 (F. Colmar, comm. pers.). D'autres petits noyaux d'hivernage, ailleurs sur le fleuve, ne sont pas à exclure.

Héron garde-bœufs *Bubulcus ibis*

S'il est observé pêchant à l'occasion dans les fossés et les canaux, il peut très bien se passer de l'eau. Dans la région considérée ici, il est surtout présent dans les prairies, pâturées ou non, mais aussi derrière les charrues où s'illustre son opportunisme. Les prairies semi-naturelles, où l'utilisation limitée d'intrants n'exclut pas la diversité floristique et par conséquent entomologique, sont les plus favorables au Garde-bœufs. Le maintien de pratiques d'élevage respectueuses de l'environnement garantira la pérennité de ses zones d'alimentation. Le drainage et l'intensification de ces prairies, leur retournement ou la plantation de peupliers (cultivars) sont les dangers qui pèsent sur ces milieux.

En expansion dans notre région où il s'est sédentarisé, les rigueurs de l'hiver sont pour lui un écueil qui peut décimer ses populations (Duchateau, 2002).



Héron cendré (photo : J.-M. Fourcade)

Aigrette garzette *Egretta garzetta*

Voilà une autre espèce ayant élargi son aire de répartition en France ; mais à l'inverse du Garde-bœufs, la Garzette ne retrouve pas chez nous son habitat de prédilection : espèce d'origine littorale, les marais peu profonds et riches en poissons, amphibiens et insectes aquatiques lui sont nécessaires pour prospérer. Dans notre région, ses zones de pêche sont essentiellement situées en milieu fluvial. Les contraintes représentées par les variations saisonnières du niveau des eaux, réduisant l'accessibilité aux secteurs de pêche, ou bien par la faible superficie des milieux exploitables, d'aspect linéaire, imposent une limitation à la taille des colonies.

Comme l'espèce précédente, l'Aigrette garzette, sédentarisée, redoute les hivers rigoureux qui peuvent anéantir ses populations. Pour élargir leur spectre alimentaire pendant cette mauvaise saison, les individus hivernants sont venus chasser dans les prairies, peut-être par imitation des garde-bœufs comme le suggère Duchateau (*op. cit.*), car l'apparition de ce comportement - observé initialement en Béarn au cours de l'hiver 2000/2001 - coïncide avec l'explosion démographique de cette espèce. La mise en place de cette association, connue par exemple chez des populations africaines (Moreau, 1972), a peut-être été une chance pour ces aigrettes qui ont désormais intégré ce comportement. L'alliance avec les garde-bœufs n'est évidemment pas systématique et voir une Garzette isolée ou en compagnie de ses congénères chasser activement dans une prairie est un fait devenu régulier, au moins entre Tarbes-65 et Mugron-40 (obs. pers.). Cela devrait augmenter leurs chances de survie hivernale lors de périodes difficiles, sans pour autant les préserver des véritables vagues de froid.

Héron cendré *Ardea cinerea*

Cette espèce, lorsqu'elle se nourrit, peut être observée dans les milieux les plus divers : cours d'eau, canaux et fossés de toutes tailles, même fermés par une haute végétation riveraine, bassins et mares mais aussi prairies, friches et cultures où les micromammifères constituent alors sa ressource principale. Elle y devient de fait l'alliée des agriculteurs, démontrant une fois de plus l'absurdité de la notion utile/nuisible. Ses exceptionnelles capacités de vol lui permettent de parcourir des distances très supérieures aux autres espèces. Une colonie développe ainsi un rayon d'action considérable et certains de ses membres peuvent parcourir jusqu'à 40 km (et même plus...) pour rejoindre leurs zones d'alimentation, aussi son abondance doit-elle être relativisée (Marion, 1995).

Autrefois sévèrement pourchassée et détruite, elle retrouve, depuis son classement dans la liste des espèces protégées, des effectifs en rapport avec la capacité d'accueil des milieux et surtout à l'image de ses facultés d'adaptation. La protection dont elle bénéficie est la meilleure garantie de son avenir. Car cette espèce, pourtant de grande taille, est tout à fait capable de s'adapter à l'activité humaine, si tant est que l'animosité qui prévaut encore se transforme au mieux en intérêt pour ce bel oiseau, au pire en indifférence.

CONCLUSION

Les zones humides figurent en tête des milieux les plus malmenés tandis que les différentes espèces de « hérons » sont encore mal considérées, principalement par les pêcheurs qui voient en elles d'intolérables concurrentes. Le mécontentement se focalise surtout sur le Héron cendré mais aucune espèce n'est véritablement épargnée. Encore affublée de l'indigne qualificatif de nuisible, leur existence n'est toujours pas acceptée. Pourtant, par leur présence sur les rives de l'Adour, elles s'opposent à la banalisation de la nature et, à ce titre, doivent être défendues.

Chacune de ces espèces est intégralement protégée : le maintien et le respect de ce statut sont une nécessité absolue.

Summary : That part of the Adour between Bagnères-de-Bigorre and Pontonx-sur-l'Adour (including a small part of the Barthes) has been methodically prospected in 2001, 2003 and 2004 with the aim of looking for the various tree-nesting species of Ardeidae. Eight breeding sites have been found. In 2004, 446 to 510 pairs of 4 species were counted : Night Heron *Nycticorax nycticorax*, Cattle Egret *Bubulcus ibis*, Little Egret *Egretta garzetta* and Grey Herons *Ardea cinerea*. The number of breeding birds of each species is spread over several colonies, and the colonies are widely distributed along the whole of that part of the Adour studied. In conclusion, there is a reminder of the general requirements of these species.

Resumen : La parte del Adour comprendida entre Bagnères-de-Bigorre y Pontonx-sur-l'Adour (incluyendo una pequeña parte de los Barthes) ha sido metódicamente explorada en 2001, 2002 y 2003 en busca de las colonias de las diferentes especies de ardeidas arborícolas nidificantes. 8 lugares de reproducción han podido así ser registrados. Las visitas realizadas en 2004 para hacer el inventario de las especies presentes y de sus efectivos han permitido censar entre 446 y 510 parejas de 4 especies : Martinete común *Nycticorax nycticorax*, Garcilla bueyera *Bubulcus ibis*, Garceta común *Egretta garzetta* y Garza real *Ardea cinerea*. Los efectivos reproductores de cada especie se reparten en varias colonias, ampliamente distribuidas a lo largo del tramo del río estudiado. Para concluir se recuerdan las exigencias generales de las especies.

Remerciements

Frédéric Colmar pour le site de Hères et Guy Lafferrère pour celui de Gousse ont bien voulu me faire part de leurs notes de terrain. Claudine et Dominique Raguet ont prospecté la portion comprise entre Bagnères-de-Bigorre et Tarbes. Merci également aux personnes qui ont ponctuellement participées aux longues journées de recherches.

Bibliographie

BRUGIÈRE D., DUVAL J., 2002. Les ardéidés arboricoles du val d'Allier, du moyen val de Loire (amont Nevers-Nièvre), du haut val de Cher (partie bourbonnaise) et du Massif Central. Période 1989-1999. *Nos Oiseaux*, 49 (2) : 65-78.

DUCHATEAU S., 2002. Le Héron garde-bœufs *Bubulcus ibis* en Béarn et dans le Bassin de l'Adour. Évolution récente de son statut. *Le Casseur d'os*, 2 (2) : 134-149.

GRANGÉ J.-L., 2002. Liste commentée des oiseaux des Pyrénées occidentales et du sud des Landes. *Le Casseur d'os*, 2 (2) : 84-132.

HAMON J.-F., 1995. *L'Adour, de source en embouchure*. Aubéron, l'Horizon chimérique, Toulouse. 191 p.

MARION L., 1995. Héron cendré *Ardea cinerea*, in YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. - *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France*, 1985 – 1989. Société Ornithologique de France, Paris. 776 p.

MOREAU R.E., 1972. *The Palaearctic – African Bird migration systems*. Academic Press, London. 384 p.

Jean-Marc Fourcade
21 rue de l'agriculture
65140 Rabastens de Bigorre